

idéfexe / il y a trois années

[nouvelle communication](#)

Informations de l'URSTBF.

COMMUNICATIONS COVID-19

ARRETE REL ARRETE RELATIF A LA L.T.S.

Mesdames, Messieurs, Membres de l'URSTBF, Administrateurs de clubs, des Commissions provinciales ou régionale, Tireurs sportifs et récréatifs,

Le Conseil d'Administration de l'U.R.S.T.B.F tient à remercier chaleureusement notre Ministre des Sports, Madame Valérie Glatigny pour son écoute et son soutien indéfectible dans la problématique des obligations découlant au décret du 20 décembre 2011 relatif à la pratique du tir sportif.

Dès le premier confinement, nous avons attiré l'attention de notre Ministre que non seulement la pratique de nos différentes disciplines de tir était mise à l'arrêt, tout comme les autres pratiques sportives, mais que surtout, nos membres allaient devenir "hors-la-loi" par rapport au décret de décembre 2011.

Faute de ne pouvoir justifier la pratique régulière du tir sportif, nos armes pouvaient nous être retirées. Heureusement, notre Ministre a été sensible à nos arguments et a pris fait et cause pour notre fédération en promulguant un arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°50 relatifs au tir sportif et au mouvement sportif organisé en Communauté française.

Les mesures mises en place sont les suivantes :

- o 1 période de suspension des licences, des carnet de tir et licences provisoires du 13 mars 2020 au 28 février 2021 ;

- o La prolongation automatique des licences et licences provisoires à partir du 1/03/21 du nombre de jours qui auraient dû courir pendant la période de suspension ;

- o La prise en considération des séances de tir pour les tireurs sportifs (donc à l'exclusion des licences provisoires) réalisées pendant la période de déconfinement ;

- o Pour 2020, le nombre de séances pour la 1ère arme passe de 12 à 6 et à 1 séance pour l'ensemble des autres catégories d'armes ;

- o Pour ceux qui ne seraient pas parvenus à ce nouveau quota, la durée de la licence est automatiquement prolongée de 10 mois

Grâce à son intervention, nous pouvons enfin envisager sereinement la sortie du déconfinement et la reprise de nos pratiques, espérons en mars, sans le stress lié au respect des obligations légales. Gageons qu'à l'avenir nous pourrions toujours compter sur son soutien.

Encore Merci Madame la Ministre.

Nous profitons de la présente pour vous annoncer, au vu des difficultés liées à la crise du COVID19 et à l'occupation restreintes des pas de tir, que les championnats régionaux sont annulés en 2021, nous donnons priorité aux championnats provinciaux dans la mesure du possible; les championnats nationaux seront organisés par nos homologues du V.S.K.

Par ailleurs, Madame la Ministre a accordé une dérogation aux fédérations sportives reconnues afin de prolonger le délai des différentes A.G. du 30/03 au 30/06 nous pourrions ainsi fixer une date de manière plus conviviale.

Nous restons attentifs à l'évolution du milieu sportif et nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que des événements nouveaux nous seront communiqués.